

RAPPORT N°2 : CRÉATION DU BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITÉS DE CUNLHAT »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs.

Il convient de créer autant de budget annexe spécifique pour chaque zone d'activité.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver la création d'un Budget Annexe « Zone d'activités de Cunlhat ».

Le budget sera assujetti à la TVA.

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'approuver la création d'un budget annexe « zone d'activités de Cunlhat » selon l'instruction budgétaire et comptable M14 développée en vigueur ;
- de dire que ce budget annexe sera assujetti à la TVA ;
- de charger M. le Président de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.